



**Actualisation du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 septembre 2011**



La présente Actualisation du Document de Référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 12 octobre 2011, conformément à l'article 212-13 IV de son Règlement Général. Il complète le Document de Référence de SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS déposé auprès de l'AMF le 8 septembre 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général, sous le numéro D.11-0836.

Le Document de Référence et son Actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Des exemplaires du document d'actualisation (le « Document d'Actualisation ») et du document de référence (le « Document de Référence ») qu'il actualise sont disponibles, sans frais, au siège social :  
Tour de l'Horloge - 4 place Louis Armand - 75012 Paris, sur le site Internet de la Société (<http://www.casinos-sfc.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

## TABLE DES MATIERES

Remarque liminaire .....	2
1. PERSONNES RESPONSABLES .....	4
1.1 Personne responsable .....	4
1.2 Attestation du responsable du Document d'Actualisation .....	4
1.3 Calendrier de l'information financière .....	5
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES .....	5
2.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	5
2.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	6
3. FACTEURS DE RISQUES.....	6
3.1 Risques liés à l'environnement économique général.....	6
3.2 Risques concurrentiels .....	6
3.3 Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes .....	7
3.4 Risques liés aux évolutions règlementaires .....	7
3.5 Risque de liquidité ; sûretés d'emprunt.....	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR .....	7
4.1 Histoire et évolution .....	7
4.2 Investissements.....	12
5. STRATEGIE.....	12
6. SITUATION D'ENDETTEMENT .....	13
7. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE.....	13
8. CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	14
9. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	16
10. SALARIÉS.....	17
10.1 Effectifs du Groupe.....	17
10.2 Intérêts des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général dans le capital de la Société .....	17
11. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	17
11.1 Actionnaires au 31 octobre 2010 et évolution au cours des 3 dernières années .....	17
11.2 Droits de vote différents .....	17
11.3 Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur .....	18
12. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS.....	18
12.1 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Titre IV des statuts) .....	18
12.2 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.....	18
13. INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	19
13.1 Publications au BALO .....	19
13.2 Communiqués de presse.....	19
TABLE DE CONCORDANCE .....	21

## Remarque liminaire

Les documents présentés ci-après font référence au terme « Groupe », c'est-à-dire à « Société Française de Casinos », (SFC en abrégé), et à l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle.

Il est rappelé qu'en application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le Document de Référence déposé le 8 septembre 2011 sous le numéro D.11-0836 :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes consolidés qui figurent dans le document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 04 décembre 2009 sous le numéro D. 09-792 en pages 115 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes consolidés qui figurent dans le Document de Référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 octobre 2010 sous le numéro D.10-0767 en pages 69 et suivantes.

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1 Personne responsable

Monsieur Patrick CUITOT, Directeur Général de la Société Française de Casinos, S.A.

### 1.2 Attestation du responsable du Document d'Actualisation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation du Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en annexe 4 du Document de Référence (pages 213 et suivantes) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente Actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'Actualisation.

Les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2010 présentés dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 131 et suivantes, qui contiennent chacun l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note<sup>1</sup> - « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » de l'annexe concernant :

- L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 avril 2011 ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les perspectives favorables de dénouement de la période d'observation.»

Les informations financières semestrielles au 30 avril 2011 présentées en annexe 4 du Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 236 et suivantes, qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

1) les points suivants exposés dans la note « Société Française de Casinos sous la protection du Tribunal de Commerce » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » et dans la note « Société Française de Casinos présente son Plan de Continuation devant le Tribunal de Commerce de Paris » du chapitre « Événements postérieurs » de l'annexe concernant :

- L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire s'accompagnant d'une période d'observation devant prendre fin le 12 août 2011 ;
- Le dépôt par la société SFC le 4 mai 2011, d'un projet de plan de redressement par voie de continuation qui a été présenté devant le tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011 ;
- Le maintien du principe comptable de continuité d'exploitation qui se fonde sur les actions mises en œuvre par la société pour respecter les modalités de son plan de continuation.

2) le point exposé dans la note « Litige Atlantis Finances SAS dans le cadre de la cession du casino - Le Mirage - à Agadir » du chapitre « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe concernant le litige avec Atlantis Finances SAS. »

Paris, le 12 octobre 2011

Patrick CUITOT  
Directeur Général

### 1.3 Calendrier de l'information financière

Depuis le 30 avril 2011, l'information financière publiée par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été la suivante :

Nature des informations	Date	Supports
Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 avril 2011	06/05/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2011	27/05/11	Communiqué de presse
Les principaux actionnaires apportent leur soutien au plan de continuation	15/06/11	Communiqué de presse
Présentation du plan de continuation au Tribunal de Commerce de Paris	30/06/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2011	07/07/11	Communiqué de presse
Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel	18/07/11	Communiqué de presse
Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2010-2011	22/07/11	Communiqué de presse
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2011	05/08/11	Communiqué de presse
Validation du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris - Forte amélioration de la visibilité	09/08/11	Communiqué de presse
Avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Mixte	24/08/11	BALO
Avis d'approbation des comptes annuels et consolidés	07/09/11	BALO
Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte	12/09/11	BALO et Journal Spécial des Sociétés
Avis de report de l'Assemblée Générale Mixte au 27/10/2011	21/09/11	BALO
Activité 9 mois stable et solide - Mesures réglementaires favorables pour l'Activité Casinos	23/09/11	Communiqué de presse

## 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société SYNERGIE AUDIT

111, rue Cardinet - 75017 Paris

Représentée par Monsieur Michel BACHETTE-PEYRADE

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Société FIDEURAF (Membre du réseau FIDUCIAL)

41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex

Représentée par Monsieur Jean-Pierre BOUTARD

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

## **2.2 Commissaires aux comptes suppléants**

Monsieur Jean PETIT

1, rue de Cossigny - 77173 CHEVRY-COSSIGNY

Date de nomination : 30 avril 2007

Date d'expiration du mandat en cours: assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2012

Monsieur Patrick GRIMAUD

22, boulevard de la Bastille - 75012 Paris

Date de nomination : 29 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2011

## **3. FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document de Référence, y compris les facteurs de risque décrit à son Chapitre 4, et la présente Actualisation. Ces risques sont, à la date de dépôt du Document de Référence et de la présente Actualisation, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société a procédé, à la date du dépôt du présent Document d'Actualisation, à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### **3.1 Risques liés à l'environnement économique général**

Le paragraphe 4.1.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

Les contributions de l'activité « Jackpot Multisite » et de la Société 200% POKER ne sont pas quantifiables en termes de chiffres mais présentent un intérêt pour le Groupe en termes de communication.

En effet, l'activité « Jackpot Multisite » consiste à dédier une ou plusieurs machines à sous au sein de nos établissements, lesquelles seraient exploitées normalement si le « Jackpot Multisite » n'était pas en vigueur.

Par ailleurs, la souscription de la SFC au capital de la Société 200% POKER démontre l'intérêt du Groupe pour l'innovation en termes de jeux mais le montant de cet investissement atteste également de sa prudence compte tenu des incertitudes de ce nouveau marché.

Ainsi, la souscription à ce capital (à hauteur de 6,34%) a représenté pour SFC, un investissement relativement négligeable de l'ordre de 50K€.

### **3.2 Risques concurrentiels**

Le paragraphe 4.1.2 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

Pour minimiser les risques concurrentiels auxquels il peut être exposé, le Groupe négocie des clauses d'exclusivité avec ses partenaires et met régulièrement en place des opérations commerciales de manière à maintenir l'attractivité de ses sites.

### **3.3 Risques liés à la licence d'exploitation du Passage des Princes**

Le paragraphe 4.2.4 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

Le départ du Directeur Général est sans effet direct sur la poursuite d'exploitation du site dans la mesure où la licence est transmise à son successeur, avec information des autorités administratives compétentes qui instaurent une période d'essai pour le nouveau détenteur.

### **3.4 Risques liés aux évolutions réglementaires**

Le paragraphe 4.3.2 du Document de Référence est précisé des données ci-dessous.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des mises des clients.

### **3.5 Risque de liquidité ; sûretés d'emprunt**

Il est précisé que le risque de liquidité évoqué dans le paragraphe 4.4.4 du Document de Référence a été étudié après homologation, par le Tribunal de Commerce de Paris, du plan de continuation présenté par la Société.

Ce paragraphe est également actualisé des données ci-dessous.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu des modalités prévues par le plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris en date du 21 juillet 2011, être en mesure de faire face à ses obligations et échéances pour les 12 mois à venir.

## **4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR**

### **4.1 Histoire et évolution**

Le paragraphe 5.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 12 août 2010, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a été placée en redressement judiciaire.

#### Origine des difficultés

Les difficultés rencontrées par SFC résultent essentiellement de facteurs exogènes liés :

- aux nouvelles réglementations sur le tabac et le contrôle d'identité, qui ont eu pour conséquence une baisse immédiate et très significative de la fréquentation des casinos et une baisse corrélative du produit brut des jeux ;
- à un contexte économique défavorable, dans la mesure où, comme l'ensemble du secteur des loisirs, les casinotiers ont été affectés par la crise économique se traduisant par la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui ont recentré leurs priorités et réduit une partie de leurs loisirs ;
- à l'essor des jeux d'argent en ligne désormais autorisés en France et qui constitue un foyer de concurrence important pour les casinotiers traditionnels.

Ces événements ont fortement impacté l'activité du Groupe SFC et n'ont plus permis à SFC de faire face au remboursement des dettes dues au Groupe PARTOUCHE, à ses obligataires et à la Société FDGP.

#### L'endettement de SFC

L'endettement financier de SFC résulte essentiellement de l'acquisition, le 26 avril 2006, de 55,56 % du capital de SFC détenu par Groupe Partouche.

L'acquisition des titres détenus par le Groupe Partouche et de son compte courant a été effectuée moyennant un prix de cession de 17,5 M€ (13 M€ pour les actions et 4,5 M€ pour le compte courant). Le prix d'acquisition a été réglé selon les modalités suivantes :

- i. Règlement de 7,5 M€ en 2006 (3M€ pour les titres et 4,5 M€ pour le compte courant) ;
- ii. Règlement de 5 M€ en juillet 2007 (règlement financé par l'émission d'un emprunt obligataire) ;
- iii. Règlement de 2 M€ le 17 avril 2008 (règlement financé par un prêt d'actionnaire) ;
- iv. Règlement de 1 M€ le 30 octobre 2009.

A ce jour, la dette résiduelle de Groupe Partouche (principal + intérêts) est de 3,6 M€.

Emprunt obligataire : pour financer le règlement des 5 M€ payés en juillet 2007 à Groupe Partouche, SFC a procédé le 13 juillet 2007 à l'émission d'un emprunt obligataire global de 5.062.500 €.

Les obligations ont été souscrites respectivement par :

- |                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| - ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR | 2.470 K€ ; |
| - PLANET MOD                        | 2.025 K€ ; |
| - Alexandre SANSON                  | 121 K€ ;   |
| - MERY SANSON NP/ USUF              | 202 K€ ;   |
| - INVEST SECURITIES CORPORATE       | 202 K€ ;   |
| - Robert LABATI                     | 41 K€.     |

En 2009, la Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (ci-après « EEM ») et Monsieur LABATI ont accepté de convertir leur créance obligataire en capital ramenant ainsi la dette obligataire à la somme de 2,551 M€.

En 2008, SFC a bénéficié d'un prêt de 2,5 M€ consenti par la Société FDCP afin d'assurer le paiement partiel de la dette d'acquisition des titres détenus par le Groupe Partouche.

En outre, en 2008, SFC a bénéficié de deux prêts d'investisseurs particuliers aux objets distincts :

- prêt de 230 K€ consenti par les consorts LIS en vue de « *permettre à SFC d'assurer le financement pour elle et/ou ses filiales, de certaines opérations, notamment pour l'amélioration de son fonds de roulement* » ;
- prêt de 500 K€ consenti par Monsieur SIMEONI en vue de « *financer les premières dépenses d'une filiale commune destinée à exploiter des jeux d'argent sur internet (casinos, poker, pari)* ».

Dans le contexte général de baisse d'activité, SFC a, sous l'égide de Maître CHRQUI (es qualité de conciliateur), négocié avec ses créanciers financiers (Groupe Partouche et obligataires) un accord de restructuration de son endettement.

Bien qu'un accord soit intervenu en octobre 2009, il a été remis en cause en mai 2010 par l'Assemblée Générale des obligataires de SFC considérant que le représentant de la masse n'avait pas le pouvoir de signer ledit accord.

Dans ces conditions, le représentant de SFC n'a pas eu d'autre choix que de se placer sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris en sollicitant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.



### Mesures prises pendant la période d'observation

Au cours de la période d'observation, SFC s'est concentrée sur les actions suivantes :

- maîtrise de ses charges de fonctionnement dont les actions de réduction avaient été entamées dès juin 2009 (transfert du siège social, reprise de la facturation de redevances aux casinos, mise en place de plans de maîtrise des charges et coûts de fonctionnement et conclusions d'accords de partenariat) ;
- développement de l'activité (développement et consolidation des partenariats, redynamisation du Centre de Passage des Princes, animations complémentaires au sein des casinos) ;
- accélération des actions marketing au sein de tous ses établissements.

Parallèlement, la Société a engagé, sous l'égide du juge commissaire et de l'Administrateur judiciaire, des discussions avec ses actionnaires (détenant des créances en compte courant) et ses créanciers obligataires.

A l'issue de ces discussions, certains actionnaires et créanciers ont pris l'engagement de soutenir SFC dans les termes et conditions suivants :

- Position des sociétés FDCP, VERNEUIL PARTICIPATIONS et EEM
  - conversion en capital de la créance de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS (156.341,02 €) et apport en numéraire de la somme de 1 à 1,1 M€, sous réserve de la poursuite de la politique actuellement menée et maintien de la direction actuelle et de la non prise de contrôle de SFC (en capital et/ou en droits de vote) par la Société FRAMELIRIS ;
  - la Société FDCP a rappelé être en cours de finalisation de la cession de la créance détenue sur SFC à Monsieur François GONTIER (2.591.643,84 €), lequel s'est engagé à la convertir en capital ;
  - Monsieur Frédéric DOULCET a indiqué qu'il souhaitait trouver un accord avec la Société FRAMELIRIS en vue d'élaborer un plan de continuation qui soit soutenu par l'ensemble des actionnaires ; toutes discussions passant préalablement par une renonciation de la Société FRAMELIRIS d'exercer ses droits de vote double ;
- Position de la Société INVEST SECURITIES CORPORATE : conversion en capital de la créance détenue sur SFC d'un montant de 220.725 € ;
- Position de MERY SANSON NP/USUF et de Monsieur Alexandre SANSON : conversion en capital leurs créances obligataires sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :
  - conversion de leurs créances sur la base du nominal de l'action ;
  - maintien de l'équipe dirigeante actuellement en place consécutivement à l'adoption du plan de continuation ;
  - engagement de SFC de maintenir son actuelle orientation stratégique consistant à réduire de manière drastique ses coûts de fonctionnement ;
- Position des sociétés FOCH INVESTISSEMENTS et MATIGNON : conversion de l'intégralité des créances détenues par ces sociétés sur SFC ;

- Position de Monsieur LABATI : souscription en numéraire à une augmentation de capital de SFC à hauteur de 55.000 €, sous les réserves suivantes :
  - maintien de la direction actuelle sous l'autorité de Monsieur Patrick Cuitot ;
  - poursuite par ce dernier de la politique qu'il mène depuis sa nomination au poste de président-directeur général de SFC ;
  - soutien significatif de SFC par les principaux actionnaires sous la forme d'apport en espèces et de conversion totale ou partielle de leur compte courant d'actionnaire en capital ;
  
- Position de Monsieur Jean François PANEL : participation en numéraire à une augmentation de capital de SFC pour un montant global de 51.840,25 €, sous réserve du maintien de la stratégie de gestion du président-directeur général, Monsieur Patrick CUITOT ;
  
- Position de la Société FRAMELIRIS : participer à l'augmentation de capital à hauteur de 1M€, dans le cadre d'un plan de continuation, par souscription en new money et/ou par conversion de créance.

#### Le passif

Le passif déclaré chez Maître COURTOUX (Mandataire judiciaire) s'élève à **21.011.K€**, se décomposant comme suit :

▪ passif super privilégié :	15 K€ ;
▪ passif privilégié :	2.859 K€ ;
▪ passif chirographaire :	10.983 K€ ;
▪ passif contesté :	2.454 K€ ;
▪ passif (procédures en cours) :	3.920 K€ ;
▪ passif rejeté définitivement :	781 K€.

<b>TOTAL :</b>	<b>21.011 K€</b>
----------------	------------------

Le passif à retenir pour l'établissement du plan s'élève à 9.395 K€.

Le passage entre le passif déclaré et le passif à retenir s'explique par les grandes masses suivantes :

- créances rejetées dans le cadre des opérations de vérification du passif (781 K€) ;
- créances déclarées au titre de cautions et garanties (4.696 K€) ;
- doublons, erreurs et créances réglées au titre de mise en jeu de clauses de réserve de propriété (452 K€) ;
- exclusion des déclarations de créances dans le cadre de litiges en cours (3.203 K€) qui sont réputées ne pas participer aux répartitions du plan tant que leur admission définitive n'aura été actée. Cependant, SFC a réintégré une partie de cette somme dans le passif du plan au titre des litiges en cours,
- conversions de créances en capital envisagées par les créanciers de la SFC et soumises au vote de la prochaine Assemblée Générale s'élèvent à 4.086 K€.

### Le plan de continuation

En date du 4 mai 2011, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a déposé un projet de plan de continuation tenant compte de l'ensemble de ces engagements et prévoyant :

- des opérations d'augmentation de capital par conversion en capital de créances d'actionnaires et d'obligataires permettant d'apurer le passif pour un montant d'environ 3,8M€, ces conversions étant consenties sous conditions suspensives, notamment de maintien de la direction en place, de poursuite de la politique menée et de non prise de contrôle de la Société ;
- un règlement de l'intégralité du solde du passif retenu (soit 9,4 M€ après réalisation des opérations d'augmentation de capital susvisées) en 8 annuités progressives, la première annuité intervenant à la date anniversaire du plan, selon l'échéancier suivant :
  - o 1 an après l'adoption du plan : 5 % de la créance ;
  - o 2 ans après l'adoption du plan : 5 % de la créance ;
  - o 3 ans après l'adoption du plan : 5% de la créance ;
  - o 4 ans après l'adoption du plan : 8% de la créance ;
  - o 5 ans après l'adoption du plan : 12% de la créance ;
  - o 6 ans après l'adoption du plan : 15 % de la créance ;
  - o 7 ans après l'adoption du plan : 25% de la créance ;
  - o 8 ans après l'adoption du plan : 25% de la créance.

Ce projet de plan, a été amélioré par la finalisation d'un accord entre les représentants des principaux actionnaires (Frameliris, EEM et Verneuil Participations), signé le 19 mai 2011 et permettant la levée des conditions suspensives précitées.

Aux termes de cet accord, les parties sont convenues d'une réorganisation de la gouvernance de la Société ainsi que du maintien d'une représentation équilibrée des parties en présence dans l'actionnariat.

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2011 a entériné cette réorganisation de la gouvernance de la Société, en décidant de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ainsi, le Conseil d'Administration est désormais composé de 6 membres dont :

- 2 sont proposés par FRAMELIRIS, à savoir :
  - M. Pascal PESSIOT, désigné en qualité de Président du Conseil d'Administration,
  - M. Maurice BIR,
- 2 sont proposés par EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS, à savoir :
  - M. Patrick CUITOT, confirmé aux fonctions de Directeur Général et qui continuera d'assurer la gestion opérationnelle de la Société,
  - la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, représentée par M. Frédéric DOULCET,
- 2 professionnels du monde des casinos et qui ne sont liés ni à FRAMELIRIS, ni à EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS, à savoir :
  - M. Claude SERVAJEAN, dirigeant du casino de Châtelguyon,
  - M. Daniel REYNE dirigeant des casinos de Gruissan et Port la Nouvelle.

Par ailleurs, en respect des stipulations de cet accord, les parties signataires ont mis au porteur l'intégralité de leurs actions nominatives qu'elles détenaient, matérialisant ainsi la renonciation à leurs droits de vote double.

L'accord signé le 19 mai dernier prévoit également des modifications statutaires ci-dessous qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale de la Société devant se tenir le 27 octobre 2011 :

- augmentation(s) de capital en numéraire et/ou par compensation de créance,
- suppression de l'attribution de droit de vote double aux actions inscrites au nominatif pendant une durée de 2 ans,
- suppression de la voix prépondérante du Président du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces projet de plan et améliorations a été présenté au Tribunal de Commerce de Paris le 23 juin 2011, lequel Tribunal de Commerce homologué le projet de plan, le 21 juillet suivant.

A toutes fins utiles, la Société indique que l'engagement pris par les Sociétés EEM et VERNEUIL PARTICIPATIONS de souscrire à une augmentation de capital par apport en numéraire de la somme de 1,1 M€ n'est pas inclus dans les opérations d'augmentation de capital soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 octobre 2011.

Il est précisé que cette augmentation résulte d'un engagement ferme de deux des actionnaires de la Société, n'est pas imposée dans le cadre du plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris ni soumise à des conditions de délais.

SFC rappelle que cet apport en numéraire ne lui est pas nécessaire pour respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du plan de continuation.

#### **4.2 Investissements**

Les paragraphes 5.2.1 et 5.2.2 sont actualisés des données ci-dessous.

Le Groupe s'efforce d'optimiser son parc machines et s'adapte, le cas échéant, en fonction des nouveautés proposées sur le marché et des attentes de la clientèle. Cependant, le renouvellement du parc ne passe pas nécessairement par des acquisitions de machines neuves et peut ainsi se limiter à des remises à niveau et enjolivements.

Au titre de l'exercice 2010, il a été procédé à un renouvellement et/ou amélioration de 9,43% de son parc machines, contre 3,84% au cours de l'exercice précédent.

### **5. STRATEGIE**

Le paragraphe 6.3 est actualisé des données ci-dessous.

Le Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS se devait, compte tenu de l'évolution de la réglementation et du développement des jeux en ligne, de ne pas rester à l'écart de ce marché.

Consciente de l'envergure financière et commerciale des acteurs ainsi que des enjeux, mais également des incertitudes de ce nouveau marché, SFC a choisi, comme 19 autres casinotiers français indépendants (représentant 40 casinos), de souscrire au capital de la Société 200% POKER et démontrer ainsi l'intérêt du Groupe pour l'innovation en termes de jeux, dans la mesure de sa capacité financière et de manière à minimiser les risques.

Ainsi, la souscription à ce capital a représenté pour SFC, un investissement relativement négligeable de l'ordre de 50K€.

Après plusieurs mois d'exploitation des sites de poker en ligne, l'ensemble de la profession s'accorde sur le fait que l'activité de jeux en ligne mettra plusieurs années avant d'être rentable, compte tenu de l'importance des investissements à effectuer (publicité, communication, ...) ce qui conforte la position de la SFC quant à son investissement prudent dans cette activité.

A ce jour, le site Internet exploité par la Société 200% Poker a été mis temporairement en sommeil dans l'attente de la finalisation des recherches d'investisseurs initiées par cette Société pour relancer son activité. Dans l'attente de la reprise d'activité de son site Internet, la Société 200% Poker a été tenue de préciser sur le portail dudit site son engagement de rembourser l'ensemble des joueurs inscrits.

## 6. SITUATION D'ENDETTEMENT

Le paragraphe 9.2.3 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

L'échéancier de l'endettement financier net du Groupe au 31 juillet 2011 se présente comme suit :

Analyse de l'endettement financier net (En €)	Au 31.07.11	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>A. Trésorerie</b>	<b>1.838.560</b>					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
<b>D. Liquidités (A)+(B)+(C)</b>	<b>1.838.560</b>					
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>-</b>					
F. Dettes bancaires à court terme	80.389	80.389	-	-	-	
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	264.871	4.081	66.558	194.232	-	
H. Autres dettes financières à court terme (1)	4.463.992	-	4.086.014	377.978	-	
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)</b>	<b>4.809.252</b>	84.470	4.152.572	572.210	-	
<b>J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D) (1)</b>	<b>2.970.692</b>					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	950.312	-	-		950.312	-
L. Obligations émises	-	-	-		-	-
M. Autres emprunts à plus d'1 an	7.329.865	-	-		2.186.203	5.143.662
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)</b>	<b>8.280.177</b>	-	-		3.136.515	5.143.662
<b>O. Endettement financier net (J)+(N) (1)</b>	<b>11.250.869</b>					

(1) Dont 4 086 K€ destinés à être convertis en capital

Cette situation tient compte des effets du plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce le 21 juillet 2011.

## 7. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Le paragraphe 10.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

Conformément aux recommandations du Comité Européen des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR/05-054b - paragraphe 127), la situation de l'endettement net et des capitaux propres consolidés hors résultat du Groupe au 31 juillet 2011 est détaillée ci-après (données non auditées) :

<b>Capitaux propres et endettement</b>	Au 31 juillet 2011 en K€ (non auditées)	Au 31 octobre 2010 en K€
<b>Total des dettes financières courantes</b>	<b>4.809</b>	<b>10.765</b>
- faisant l'objet de garanties	27	27
- faisant l'objet de nantissements	1.103	3.985
- sans garanties ni nantissements	3.679	6.753
<b>Total des dettes financières non courantes</b>	<b>8.280</b>	<b>1.148</b>
- faisant l'objet de garanties	99	112
- faisant l'objet de nantissements	6.330	1.036
- sans garanties ni nantissements	1.851	
<b>Capitaux propres hors résultat</b>	<b>10.916</b>	<b>22.190</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe hors résultat</b>	<b>10.320</b>	<b>21.573</b>
a) Capital social	9.918	9.918
b) Réserve légale		
c) Autres réserves	402	11.655

<b>Analyse de l'endettement financier net</b>	Au 31 juillet 2011 en K€ (non auditées)	Au 31 octobre 2010 en K€
A. Trésorerie	1.839	1.666
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-	-
C. Titres de placement	-	-
<b>D. Liquidités (A)+(B)+(C)</b>	<b>1.839</b>	<b>1.666</b>
<b>E. Créances financières à court terme</b>	-	-
F. Dettes bancaires à court terme	80	85
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	265	394
H. Autres dettes financières à court terme (1)	4.464	10.286
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)</b>	<b>4.809</b>	<b>10.765</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)</b>	<b>2 971</b>	<b>9,099</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	950	1.148
L. Obligations émises	-	-
M. Autres emprunts à plus d'1 an	7.330	-
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)</b>	<b>8.280</b>	<b>1.148</b>
<b>O. Endettement financier net (J)+(N)</b>	<b>11.251</b>	<b>10.247</b>

(1) Dont 4 086 K€ destinés à être convertis en capital

Il n'existe aucune dette indirecte ou conditionnelle.

## 8. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le paragraphe 14.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous qui complètent les informations données dans ledit paragraphe.

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années par les membres actuels du Conseil d'Administration sont les suivants :

**Pascal PESSIOT** (Président du Conseil d'Administration, Administrateur)

Président de la SOCIETE HOLDING DE CASINOS (SAS),

Président Directeur Général de SEMCG (SA),

Administrateur de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA),

Représentant permanent de SHC, en qualité d'administrateur de SEMCG (SA), de SOCIETE HOTELIERE DES SPLENDID ET NOUVEL HOTEL (SA), de CHATELCASINO (SAS), de CENTRE D'ANIMATION LE PHŒBUS (SAS),

Gérant de GRAND CASINO DE BEAULIEU S/MER (SARL), de COMPAGNIE THERMALE DE CHATEL GUYON (SARL), de FONCIERE DES GRANDS HOTELS (SCI), de SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET THERMALISME -SIHCT (SARL), de SF2D (SARL).

**Patrick CUITOT** (Directeur Général, Administrateur)

Président de CHATELCASINO (SAS).

**Maurice BIR** (Administrateur)

Néant

**Daniel REYNE** (Administrateur)

Néant

**Claude SERVAJEAN** (Administrateur)

Directeur Général Délégué de CHATELCASINO (SAS).

**VERNEUIL PARTICIPATIONS** (Administrateur)

Autres mandats : Néant

Il est rappelé que la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS est représentée, à titre permanent, au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, par Monsieur Frédéric DOULCET.

A la date du dépôt de la présente Actualisation, les mandats exercés par Monsieur Frédéric DOULCET sont les suivants :

*Autres mandats et fonctions exercés à la clôture de l'exercice :*

Président du Conseil d'Administration de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA),

Président Directeur Général de GASCOGNE (SA),

Directeur Général Délégué de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),

Administrateur de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA), d'ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA) et de GROUPE GASCOGNE (SA),

Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), de BOBRIS (SCI) et de HOICHE (SCI), de ECURIE DOULCET (SNC)

Représentant permanent de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, en qualité de cogérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de FMB-AQUAPOLE (SA).

*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années :*

Président du Conseil d'Administration d'OBER (SA)

Président de la SOCIETE D'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES ROUTIERES ET PETROLIERES - SAIRO (SAS)

Administrateur de COFIGEST, FINANCIERE TRINITE, d'OBER (SA), de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SA), de CTA HOLDING (SA), de DUC (SA), de HDH (SA), Gérant de VILLAGE CAFE (SARL), VERNEUIL FINANCE (SARL), EEM CONSEILS (SARL), COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (SARL), de LES VERGERS (SARL), Représentant permanent de VERNEUIL FINANCE, en qualité de gérant de SC MARBEAU. Directeur Général de FMB-AQUAPOLE (SA),

A la date de la présente Actualisation, Messieurs BIR, CUITOT, REYNE et SERVAJEAN sont considérés comme indépendants, par la Société, dans la mesure où ils ne sont pas liés aux principaux actionnaires, à savoir les sociétés FRAMELIRIS et VERNEUIL PARTICIPATIONS.

Ce critère d'indépendance est propre à la Société et il n'a pas été déterminé suivant un code de gouvernement d'entreprise.

## 9. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le paragraphe 15.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous qui annulent et remplacent les informations insérées dans le Document de Référence.

En K€	31.10.2010						
	P.Cuitot P.D.G.	M.Bir	EEM	F.Gontier	R.Labati	JF.Panel	A.Sanson
Rémunération fixe	108	0	0		0	0	0
Rémunération variable	0	0	0		0	0	0
Jetons de présence	0	3	7		0	0	0
Avantages en nature	4	0	0		0	0	0

En K€	31.10.2009							
	P.Cuitot P.D.G.	M.Bir	P.Decaix	F.Gontier	R.Labati	P.Pessiot	JF.Panel	A.Sanson
Rémunération fixe	97	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature	4	0	0	0	0	0	0	0

Au titre des exercices clos les 31 octobre 2010 et 31 octobre 2009, aucun membre du Conseil d'Administration de la Société n'a perçu de rémunération de la part de la Société, de sociétés qu'elle contrôle ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), au titre de son mandat ou à quelque autre titre que ce soit, à l'exception des rémunérations perçues :

- par Messieurs DECAIX (représentant permanent de la Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR), et BIR, administrateurs et membres du Comité d'Audit de la Société, en cette dernière qualité (et fiscalement assimilées à des jetons de présence),
- par Monsieur Patrick CUITOT au titre de son contrat de travail avec SFC (88 K€) et de son mandat de Président Directeur Général (23 K€).



## 10. SALARIÉS

### 10.1 Effectifs du Groupe

Le paragraphe 17.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

Au 31 juillet 2011, les effectifs du Groupe étaient de 186 personnes (dont 21 salariés en CDD).

Secteur	Cadres	Agents de maîtrise	Employés ouvriers	Effectif inscrit au 31/07/2011
	27	19	140	186
Centres de jeux virtuels	4	8	13	25
Casinos et activités périphériques	23	11	127	161

### 10.2 Intérêts des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général dans le capital de la Société

Le paragraphe 17.2.1 du Document de Référence doit être lu comme suit :

Voir paragraphe 18.1 du Document de Référence 2010.

## 11. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 11.1 Actionnaires au 31 octobre 2010 et évolution au cours des 3 dernières années

Le paragraphe 18.1 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

A la connaissance de la Société, à la date de la présente Actualisation, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1.790.869	49,65%	1.790.869	49,24%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	937.214	25,99%	937.214	25,77%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	468.806	13%	468.806	12,89%
Autres actionnaires nominatifs	61.104	1,69%	91.451	2,51%
Public	348.657	9,67%	348.657	9,59%
<b>Total</b>	<b>3.606.650</b>	<b>100%</b>	<b>3.636.997</b>	<b>100%</b>

### 11.2 Droits de vote différents

Le paragraphe 18.2 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

L'Assemblée Générale convoquée pour le 27 octobre 2011 sera appelée à statuer sur la suppression des droits de vote double statutaires.

Cette suppression devra ensuite être entérinée par une Assemblée spéciale des titulaires de droits de vote double, convoquée pour le 15 novembre 2011.

### **11.3 Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur**

Le paragraphe 18.4 du Document de Référence est actualisé des données ci-dessous.

En date du 19 mai 2011, un pacte d'actionnaires a été conclu, pour une durée de 3 ans et 6 mois, entre Messieurs Pascal PESSIOT, Frédéric DOULCET, François GONTIER et les sociétés FRAMELIRIS, VERNEUIL PARTICIPATIONS, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, FOCH INVESTISSEMENTS et MATIGNON.

Ce pacte prévoit principalement :

- un accord de ses signataires sur l'organisation de la gouvernance de la Société (dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, membres du Conseil d'Administration, limitation des pouvoirs du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration),
- un droit de préemption réciproque,
- un droit de sortie forcée en cas d'offre d'acquisition de 100% du capital de la SFC,
- une clause de liquidité entrant en vigueur au terme d'un délai de trois ans.

Ce pacte d'actionnaires est susceptible d'entraîner un changement de contrôle du capital de la Société.

## **12. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS**

Erratum : la date de dernière mise à jour des statuts est le 26 novembre 2010 (et non pas 2011).

### **12.1 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées (Titre IV des statuts)**

Le paragraphe 21.2.5 est actualisé des données ci-dessous qui annulent et remplacent les mentions figurant dans le Document de Référence.

#### **b) Admission aux assemblées, pouvoirs**

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à l'assemblée peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné au respect de l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur.

#### **c) Conditions d'exercice du droit de vote**

Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à l'assemblée peut se faire représenter dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné au respect de l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur.

### **12.2 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée**

Le paragraphe 21.2.6 est actualisé des données ci-dessous qui annulent et remplacent les mentions figurant dans le Document de Référence.

#### **a) Franchissement de seuil**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement une fraction de capital ou des droits de vote définie par le code de commerce, doit porter à la connaissance de la société et des autorités boursières, dans les conditions légales, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Les mêmes informations sont également fournies lorsque la participation au capital devient inférieure aux mêmes seuils.

En cas de non-respect des dispositions du présent article, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital, les actions et droits de vote non régulièrement déclarés sont privés du droit de vote dans toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date d'une déclaration de régularisation.

### 13. INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

#### 13.1 Publications au BALO

Avis d'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2010 publié au BALO du 7 septembre 2011

Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte publié au BALO du 12 septembre 2011.

Avis de report de l'Assemblée Générale Mixte publié au BALO du 21 septembre 2011.

#### 13.2 Communiqués de presse

**Communiqué de presse du 23 septembre 2011 :**

**« Activité 9 mois stable et solide - Mesures réglementaires favorables pour l'Activité Casinos**

Société Française de Casinos publie son chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre de son exercice 2010-2011.

<i>En K€</i> (Exercice fiscal du 01/11 au 31/10)	CA 9 mois 2010- 2011	CA 9 mois 2009-2010	Variation
Produit brut des jeux	10 257	10 556	-2,8%
Prélèvements	4 293	4 471	-4,0%
<b>Casinos Produit Net des Jeux</b>	5 964	6 085	-2,0%
<b>Casinos Activités Hors Jeux</b>	1 823	1 787	+2,0%
<b>Casinos Total*</b>	7 787	7 872	-1,1%
<b>Centres de Jeux Virtuels</b>	1 911	1 978	-3,4%
<b>Chiffre d'affaires consolidé 9 mois</b>	<b>9 698</b>	<b>9 849</b>	<b>-1,5%</b>

\* L'activité hôtellerie est intégrée dans le chiffre d'affaires des casinos.

Le chiffre d'affaires du Groupe au 31 juillet 2011 après 9 mois ressort à 9,7 M€, quasi-stable par rapport à la même période en 2010. Cette évolution, qui témoigne de la solidité de l'activité malgré des conditions climatiques peu favorables en mai et juin pour les activités du Groupe, est en phase avec le plan de marche de Société Française de Casinos.

#### Activité Casinos 9 mois

La fréquentation des casinos du Groupe est en hausse de 2,2% depuis le début de l'exercice, témoignant de la fidélisation accrue des joueurs et de l'efficacité des actions marketing menées tout au long de l'année. Cette performance se traduit directement dans le chiffre d'affaires Hors Jeux, en hausse également de 2,0%, à 1,8 M€, notamment grâce à la forte hausse des recettes Réception, Bar et Hébergement. L'activité se maintient à un niveau d'autant plus satisfaisant que le mois de mai a été cette année affecté par une météo particulièrement clémente qui a éloigné les clients des lieux fermés que sont les casinos.

Le Produit Net des Jeux s'établit quant à lui en légère baisse de -2%, toujours impacté par un contexte économique morose qui ne favorise pas le panier moyen par joueur.  
Au total, l'activité Casinos sur 9 mois est quasi stable d'une année sur l'autre à 7,8 M€.

#### Activité Centres de Jeux Virtuels

Le chiffre d'affaires à 9 mois de l'activité Centres de Jeux Virtuels est en recul de 3,6%, à 1,9 M€. Le Groupe poursuit ses efforts d'attractivité (offres commerciales, renouvellement des machines) qui devraient porter progressivement leurs fruits au cours des prochains mois.

#### Perspectives

Evolution favorable de la réglementation des machines à sous et des jeux de table  
Le Groupe Société Française de Casinos poursuit activement ses efforts (offres dynamiques, marketing) pour continuer de faire progresser la fréquentation de ses casinos et de ses centres de jeux.

Société Française de Casinos se félicite que le ministère de tutelle ait commencé à prendre en compte les difficultés de la profession. La mise en œuvre de plusieurs évolutions réglementaires (Décret 2011-906 du 29 juillet 2011, publié au JO du 30 juillet 2011), intervenues durant l'été, va favoriser la relance des activités Jeux dans les casinos. Société Française de Casinos en tirera parti au mieux comme elle l'a toujours fait, en étant à la pointe de l'évolution réglementaire et commerciale de son métier.

Ainsi, depuis le mois d'août, une nouvelle réglementation autorise désormais la mise en place dans les casinos des machines à sous multi-dénomination. Cette nouveauté permet au joueur de changer la valeur de sa mise sans changer d'appareil. La clientèle a la possibilité de jouer au minimum 0,01 €, 0,02 €, 0,05 € et jusqu'à 1 €. Il est possible de changer de valeur entre chaque partie. Les vidéos multi-jeux qui proposent des jeux différents sur une même machine ont été autorisées depuis le début de l'année et les premières machines installées dans les casinos du Groupe montrent une productivité largement supérieure aux machines à sous classiques.

Afin de bénéficier rapidement de ces nouvelles offres, Société Française de Casinos finalise actuellement un programme de remplacement progressif de ses machines dans les mois qui viennent au sein de ses 3 casinos. Le casino de Gruissan sera également parmi les premiers à exploiter l'Omaha Poker, l'autorisation est en cours.

De plus, une nouvelle réglementation sur les jeux de table permet maintenant de dissocier les horaires d'ouverture et de fermeture des grands jeux à ceux des machines à sous, offrant au Groupe des plages d'ouvertures supérieures et mieux adaptées aux attentes de sa clientèle.

A la suite du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 20 septembre dernier, Société Française de Casinos annonce que l'Assemblée Générale sera, pour des raisons techniques, convoquée le 27 octobre 2011 au lieu du 30 septembre. »

## TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec l'annexe 1 du Règlement (CE) No 809/2004 du 29 avril 2004

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence	Pages du Document d'Actualisation
<b>1. Personnes responsables</b>	9	4
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	13	5
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	14	
<b>4. Facteurs de risque</b>	17	6
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	28	
5.1. Histoire et évolution de la société	28	7
5.2. Investissements	29	12
<b>6. Aperçu des activités</b>	31	12
6.1. Principaux marchés	37	
6.2. Principales activités	34	
<b>7. Organigramme</b>	43	
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	45	
<b>9. Examen de la situation financière</b>	46	13
9.1. Situation financière	46	
9.2. Résultat d'exploitation	49	
<b>10. Trésorerie et Capitaux</b>	50	13
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	53	
<b>12. Information sur les tendances</b>	53	
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	54	
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	54	14
<b>15. Rémunération et avantages</b>	56	16
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	57	
<b>17. Salariés</b>	60	17

INFORMATIONS	Pages du Document de Référence	Pages du Document d'Actualisation
<b>18. Principaux actionnaires</b>	61	17
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	63	
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	69	
20.1. Informations financières historiques	69	
20.2. Informations financières pro forma	69	
20.3. Etats financiers	69	
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	131	
20.5. Date des dernières informations financières	136	5, 19
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	136	
20.7. Politique de distribution des dividendes	148	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	148	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	148	
<b>21. Informations complémentaires</b>	149	
21.1. Capital social	149	
21.2. Actes constitutifs et statuts	151	18
<b>22. Contrats importants</b>	157	
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	158	
<b>24. Documents accessibles au public</b>	158	
<b>25. Informations sur les participations</b>	158	